

Synthèse des travaux menés dans le cadre du marché de l'évaluation « Intégration Professionnelle des Réfugiés »

Le comité scientifique de l'évaluation du PIC (plan d'investissement dans les compétences), avec le Ministère de l'Intérieur, a souhaité lancer une étude sur la mise en œuvre des politiques en faveur de l'intégration professionnelle des réfugiés. Cette étude s'est faite au travers de 8 monographies départementales, portant sur la période 2018-2021. Les bénéficiaires de la protection internationale sur cette période présentent des caractéristiques spécifiques : ce sont en majorité des hommes jeunes, le plus souvent allophones et avec un niveau scolaire peu élevé. Pour répondre aux enjeux d'intégration professionnelle de cette population, la coordination entre les différentes mesures mises en place progresse. Néanmoins des problèmes de lisibilité et d'éclatement de cette offre peuvent subsister. Les politiques d'intégration professionnelle et les parcours des réfugiés apparaissent comme fortement structurés par les tensions sur les capacités d'hébergement et de logement sur le territoire, qui rend utile l'implication active des acteurs de l'hébergement social pour l'accompagnement vers l'emploi. Les monographies départementales relèvent par ailleurs un manque sur les formations linguistiques à destination des personnes en situation d'illettrisme d'une part et à un niveau intermédiaire d'autre part. Elles identifient aussi un enjeu de coordination et de repérage de l'offre de formation linguistique de la part des prescripteurs. Enfin, si le programme Hope (Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi) est salué par beaucoup d'acteurs pour sa capacité à sécuriser les parcours de professionnalisation des réfugiés, il concerne de petits effectifs et reste concentré essentiellement sur un public masculin.

Pourquoi une étude « Intégration professionnelle des réfugiés » dans le cadre de l'évaluation du PIC ?

Le public des réfugiés est identifié par le PIC comme vulnérable sur le marché du travail au travers de l'appel à projets PIC « Intégration professionnelle des réfugiés » (PIC IPR) lancé en 2018.

C'est pourquoi, en décembre 2019, le Comité scientifique de l'évaluation du PIC a souhaité mener **une évaluation globale de la façon dont l'accès au marché du travail est pris en compte dans les politiques locales d'accueil et d'intégration des réfugiés**. Cette étude est cofinancée par le Ministère de l'Intérieur.

Les données : 8 monographies départementales et 160 récits de parcours de réfugiés

Les trois équipes retenues dans le cadre du marché IPR ont réalisé 8 monographies interrogeant la cohérence et la pertinence de la politique d'intégration professionnelle dans les départements suivants : Bouches-du-Rhône (13), Gard (30), Ille-et-Vilaine (35), Nord (59), Haute-Saône (70), Paris (75), Val d'Oise (95) et Somme (80).

Les études ont été menées à un triple niveau :

- Auprès des acteurs de la gouvernance des politiques au niveau régional et départemental sur l'année 2020-2021 ;
- Auprès des acteurs des dispositifs d'intégration professionnelle des réfugiés dans les départements ;
- Auprès des réfugiés eux-mêmes au travers de 20 récits de parcours par département.

Un public IPR qui se transforme

Les données nationales fournies par le Ministère de l'Intérieur indiquent une augmentation importante du nombre de demandes d'asile entre 2014 et 2019, jusqu'à atteindre 138 420 demandes

déposées auprès des guichets uniques de demande d'asile (GUDA) en 2019¹. L'épidémie mondiale du Covid-19 a fortement réduit les flux migratoires en 2020 et par conséquent les demandes d'asile ; on observe cependant une reprise des demandes d'asile et des décisions en 2021. L'Ofpra (office français de protection des réfugiés et des apatrides) a accordé l'asile à 33 201 personnes en 2020 et 54 094 en 2021². Tous les départements investigués ont fait face à une hausse du nombre de réfugiés entre 2018 et 2021, parfois dans des proportions importantes, comme à Paris ou dans les Bouches-du-Rhône.

Les réfugiés constituent 13% des « primo-arrivants » en 2018, c'est-à-dire des étrangers ayant obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an³. La composition du groupe des réfugiés évolue au fur et à mesure des vagues migratoires. **Entre 2018 et 2021, les demandes d'asile sont en majorité le fait d'Afghans.**

Les données secondaires récoltées par les équipes sur les 8 départements au sujet des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) entre 2018 et 2021 convergent pour attester d'un certain nombre de leurs caractéristiques. Ces réfugiés **sont en majorité des hommes, assez jeunes⁴**, ont grandi dans des pays **non francophones. Leur niveau scolaire est particulièrement peu élevé**, certains départements étudiés comptant jusqu'à 46% de BPI n'ayant pas fréquenté l'école au-delà du niveau primaire.

Selon les données de l'enquête Elipa 2 (enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants), **l'accès à l'emploi des réfugiés s'opère le plus souvent en dehors de toute prise en charge institutionnelle.** Ainsi 44% des personnes réfugiées en emploi au moment de l'enquête ont trouvé un travail par des relations ou des recommandations, et 15% par le Service Public de l'Emploi (SPE) ou l'aide d'une assistante sociale ou encore d'une association⁵. Cela ne signifie pas toutefois qu'ils n'ont pas bénéficié d'un accompagnement à un moment donné de leur parcours.

Une politique d'intégration professionnelle des réfugiés qui se structure au niveau départemental

Le rapport Taché⁶ et le plan national impulsé par le comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 ont affirmé l'importance de la dimension professionnelle dans la stratégie d'accueil et d'intégration des étrangers en France. **Beaucoup de départements historiquement structurés autour des problématiques d'hébergement et de logement des réfugiés ont intégré celle de l'emploi à l'occasion de l'activation de financements dédiés** par le ministère de l'intérieur (*via* le budget opérationnel de programme – BOP – 104), comme dans le Nord ou dans les Bouches-du-Rhône. Par ailleurs, l'implication des préfets et des hauts responsables de l'État, notamment au niveau régional, participe à rassembler un grand nombre d'acteurs autour des questions portant sur les **réfugiés**.

Dans les départements étudiés, les collectivités territoriales demeurent à ce stade peu impliquées, sauf à Paris et à Rennes. Ainsi, compte tenu des arrivées de migrants et des problématiques délicates

¹ Ministère de l'intérieur-Direction générale des étrangers en France, 2022, *L'essentiel de l'immigration*, n°2022-79.

² Ministère de l'intérieur-Direction générale des étrangers en France, 2022, *L'essentiel de l'immigration*, n°2022-79.

³ Virginie Jourdan et Marie Prévot, 2020, « Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour : premiers résultats de l'enquête ELIPA 2 », *Infos migrations*, n°98, juin.

⁴ Selon l'Ofpra, 64% des personnes ayant obtenu la protection internationale en 2020 sont des hommes. L'âge moyen des demandeurs d'asile était de 31,9 ans en 2020.

⁵ Sophie Bilong, Frédéric Salin, 2022, *L'emploi des personnes réfugiées. Des trajectoires professionnelles aux politiques de recrutement des entreprises*, Etudes de l'Ifri, février.

⁶ Taché, A., Fourcade, S., Hesse, C. et Babilotte, J., 2018, *Pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France* (Rapport au Premier ministre).

de gestion de l'espace public, la Ville de Paris a promu une Maison des réfugiés qui facilite la mise en réseau de plus d'une centaine d'associations locales. Elle a également stimulé l'offre locale au travers d'un appel à projets dans le cadre d'un « Plan de mobilisation pour l'accueil et l'intégration des réfugiés ». De son côté, la métropole de Rennes qui a financé, *via* les CTAIR (contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés), une conseillère BRSA (bénéficiaire du revenu de solidarité active) référente BPI. Ce sont les seuls exemples d'implication active de collectivités territoriales relevés par les équipes évaluatrices sur les départements étudiés, les collectivités locales ayant globalement du mal à s'emparer de l'instrument des CTAIR. Ces modèles pourraient toutefois s'étendre à des villes comme Marseille : celle-ci vient d'adopter un CTAIR et a engagé un travail de diagnostic ainsi que la structuration d'un plan d'action qui devrait permettre de disposer de nouveaux leviers locaux pour accompagner les enjeux relatifs à l'accueil et à l'intégration des BPI.

Dans les territoires étudiés, les conseils régionaux semblent hésiter entre une logique de droit commun et le développement de mesures spécifiques. La Région Bretagne se distingue avec un programme Prépa-Avenir Français Langue Etrangère (intégré dans le pacte régional d'investissement dans les compétences - PRIC), structurant sur le territoire. Si la Région Occitanie a souhaité développer des actions d'insertion à destination des demandeurs d'asile et des BPI, la Région Ile-de-France s'interroge aujourd'hui sur l'opportunité de mettre en œuvre des mesures spécifiques et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a réduit son offre linguistique, que Pôle emploi a partiellement compensé.

Les entreprises ne s'impliquent qu'exceptionnellement dans la gouvernance des politiques et dans les instances de pilotage. C'est le cas toutefois en Ile-et-Vilaine, avec l'implication de l'Union des entreprises 35 (Medef) dans la stratégie départementale, qui va de pair avec une mobilisation d'organisations représentant les employeurs dans les actions locales concrètes (opérateurs de compétence, centre de formation d'apprentis, groupements d'employeurs, etc.).

Les monographies ont permis de relever un manque de moyens et d'outillage des acteurs du pilotage de la politique d'intégration professionnelle, notamment pour actualiser les diagnostics territoriaux au niveau départemental. Les données objectives permettant de cerner les besoins non couverts en la matière manquent à cet échelon géographique. Les diagnostics départementaux, lorsqu'ils ont été réalisés ponctuellement, par exemple dans le cadre de l'expérimentation de la plateforme Agir⁷, peinent à être consolidés par les référents départementaux dans les DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). La cartographie de l'offre locale d'intégration professionnelle accessible aux réfugiés, très évolutive, surtout dans les départements qui en accueillent davantage, est difficilement tenue à jour et parfois peu partagée au-delà d'un premier cercle d'acteurs institutionnels (notamment sur les territoires où l'offre est particulièrement dense).

L'offre linguistique et sa mobilisation dans les parcours : des enjeux de coordination, de repérage et d'accès

L'offre de formation linguistique s'est beaucoup développée et diversifiée, dans différents cadres : office français d'immigration intégration, offre régionale, Pôle emploi, ministère de l'intérieur (BOP 104), programme Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi (Hope), etc. Sur certains territoires, des organismes de formation linguistique cumulent ces différentes sources de financement pour enrichir leur offre (niveaux différents, formations à visée professionnelle ou technique). Lorsque l'offre de formation linguistique est riche, **on assiste à un travail de coordination et de cartographie de cette offre par les DDETS ou d'autres partenaires (notamment divers centres ressources qui sont leviers**

⁷ Le programme Agir, porté par le Ministère de l'Intérieur, vise à systématiser l'accompagnement vers le logement et l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale en offrant un guichet unique de l'intégration des réfugiés.

sur les territoires), mais qui ne permet pas toujours aux prescripteurs de saisir les particularités de chaque action. En dehors de Paris où le réseau EIF-FEL propose des permanences d'évaluation linguistique, **le travail de prescription de l'offre linguistique par les professionnels de l'accompagnement ne semble pas toujours bien outillé**, tant pour l'évaluation des besoins en cours de français de la personne que pour la connaissance des prérequis nécessaires à l'accès aux différentes formations linguistiques. On peut ainsi expliquer des désajustements entre l'offre et la demande de cours de français, ainsi que des incohérences dans les parcours d'apprentissage linguistique lorsque les réfugiés assistent plusieurs fois à des cours de même niveau par exemple.

Les formations linguistiques de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) sont jugées souvent insuffisantes pour démarrer un parcours formation-emploi et il n'est pas rare que les professionnels constatent un hiatus entre le niveau certifié et le niveau réel de la personne. De manière plus critique encore, dans beaucoup de départements, les acteurs identifient **une problématique autour de la formation linguistique des personnes en situation d'illettrisme ou des personnes de très bas niveau scolaire, public qui est par ailleurs en augmentation**. Parallèlement, des besoins sur des cours de français de niveau intermédiaire (A2 ou B1) ont également été repérés.

Les formations linguistiques à visée professionnelle qui prennent leur essor dans beaucoup de départements (*via* les appels à projets BOP 104, l'offre des conseils régionaux ou encore les programmes Hope et Sesame⁸) situent bien souvent leur offre à la sortie des cours du contrat d'intégration républicaine (CIR) (niveau A1 ou A2 minimum). Tout particulièrement lorsqu'elles sont rémunérées, elles répondraient à un besoin identifié par les acteurs de terrain en particulier chez les jeunes hommes qui, souhaitant faire venir leur famille, expriment le désir de travailler rapidement tout en ayant pris conscience de l'obstacle que constitue leur manque de maîtrise du français.

Mobilisation et adaptation du Service Public de l'Emploi

L'accord cadre OFII-État-Pôle emploi a été, dans tous les territoires étudiés, déclencheur d'une meilleure interconnaissance des services entre l'OFII et le Service Public de l'Emploi (SPE), malgré des obstacles à la transmission de données personnelles et au repérage. La professionnalisation du SPE sur le public des réfugiés semble en marche.

Les missions locales s'orientent plus spontanément vers le développement de mesures spécifiques pour les réfugiés en répondant à des appels à projets (comme dans le Gard ou à Rennes par exemple), contrairement à Pôle emploi qui privilégie le plus souvent le droit commun en orientant les demandeurs d'emploi réfugiés sur les modalités d'accompagnement renforcé ou global, ou encore en réorientant vers une offre externe.

Pour les missions locales, l'appel à projets PIC-IPR a été l'occasion de se professionnaliser sur le public des réfugiés, mais la concurrence avec des programmes portés en interne comme la Garantie Jeunes⁹, ou en externe comme le programme Accclair de Forum Réfugié, est régulièrement posée.

Les missions locales et Pôle emploi, ainsi que l'OFII plus inégalement, apparaissent par ailleurs progressivement comme des prescripteurs pivot des programmes nationaux.

⁸ Ce dispositif porté par l'association AKTO offre aux réfugiés une formation dans les métiers de la restauration tout en proposant un accompagnement aux recruteurs.

⁹ Qui n'était plus cumulable avec le PIC.

L'hébergement et le logement : clé de voûte et talon d'Achille de l'accompagnement vers l'emploi

Le marché du logement et des offres d'hébergement conditionne les possibilités d'installation et d'intégration professionnelle sur le territoire. En Ile-de-France et tout particulièrement à Paris, la pénurie de solutions d'hébergement et de logement est très structurante des politiques d'intégration professionnelle et des possibilités de sécuriser des parcours d'intégration professionnelle. Le traitement de l'urgence sociale et des campements imprègne la politique régionale. Les ruptures d'hébergement et les mobilités résidentielles sont fréquentes, compliquant l'accompagnement professionnel. Les personnes en centres peuvent se trouver alors privilégiées pour entrer dans des dispositifs d'insertion professionnelle, car elles y bénéficient d'un accompagnement social qui prépare et étaye leurs parcours d'accès à l'emploi. Des départements comme le Gard, peu dotés de petits logements, présentent des risques d'engorgement des structures d'hébergement consacrées à l'accompagnement vers l'emploi, comme c'est le cas des centres Afpa (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) qui hébergent les bénéficiaires du programme Hope.

Des opérateurs historiques de l'hébergement et du logement de personnes précaires, souvent de taille importante, se sont emparés des instruments de politique publique (appel à projets BOP 104 notamment) pour développer des actions dans le domaine de l'insertion professionnelle, particulièrement au travers de l'accompagnement global, et ce généralement avec succès. La formule du binôme de référents (accompagnement social et conseiller en insertion professionnelle) est régulièrement privilégiée, comme dans le Nord, dans la Somme ou encore dans les Bouches-du-Rhône ou en Ille-et-Vilaine, avec une certaine efficacité.

Les projets nationaux d'intégration professionnelle qui négligent la dimension du logement ne seraient-ce que par un partenariat solidement établi avec des structures d'hébergement, sont susceptibles de rencontrer des difficultés importantes de déploiement et de sécurisation des parcours.

Les ressources pour l'intégration professionnelle des réfugiés : une volonté de rééquilibrage territorial, des attentes de stabilisation du système d'acteurs

L'offre de dispositifs à destination des réfugiés est très concentrée dans les grandes villes et un certain nombre de départements (Nord, Gard) se posent **la question du rééquilibrage territorial de l'offre d'actions spécifiques**, d'autant que dans certaines zones rurales des départements, la mobilité peut être problématique.

Dans les territoires où elle est fournie, l'offre de mesures spécifiques à destination des réfugiés peut être marquée par un éclatement important (comme observé dans le Nord), ce qui se traduit par des capacités de suivi restreintes, un nombre de bénéficiaires par porteur assez faible et une visibilité limitée des actions sur le territoire. Ces dispositifs peuvent alors rencontrer des difficultés pour remplir les places offertes, alors même que le besoin existe. Cette situation est globalement propice au phénomène de non-recours aux droits et à l'offre d'insertion.

Les communautés liées au pays d'origine, pourtant spontanément mobilisées par les personnes réfugiées pour l'accès à l'emploi, ne sont intégrées ni par les acteurs de la gouvernance, ni par les opérateurs, comme des ressources à part entière, et ce même lorsque ces communautés sont organisées en association et qu'elles peuvent être prescriptrices informelles de certains dispositifs.

Un certain nombre d'acteurs interrogent le poids de l'instrument « appel à projets » (APP : actions BOP 104, AAP PIC-IPR, AAP Ville de Paris, etc.), avec le risque d'instabilité et d'illisibilité que ce mode d'action publique génère. Les projets sont en effet financés de manière incomplète (conditions de cofinancement, temps d'ingénierie peu pris en compte) pour un temps limité, souvent pour un petit

nombre d'entrées dans une optique d'expérimentation, et sans visibilité sur les possibilités de pérennisation. Les problématiques inhérentes à ce type de financement se doublent ici des problèmes liés aux échelles multiples de pilotage des AAP (national, régional, départemental, municipal).

Les ressorts de la mobilisation des entreprises au service de l'intégration des réfugiés

Le programme Hope, très visible, est globalement salué pour sa capacité à intégrer des entreprises et leurs représentants dans le montage, le pilotage et la mise en œuvre. Cette implication à tous les niveaux offre des garanties sur des propositions de POEC (Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives) et de contrats de professionnalisation, susceptibles de déboucher sur des embauches. Mais le programme paraît très concentré sur quelques secteurs, masculins qui plus est (bâtiment et travaux publics tout particulièrement).

Toutefois, si le programme Hope est plutôt bien repéré par les entreprises, il n'en est pas de même pour toutes les ressources publiques permettant d'accompagner les employeurs dans le recrutement et l'intégration de personnes réfugiées, notamment pour l'apprentissage du français qui les préoccupe.

Une partie des projets d'intégration professionnelle des réfugiés vise la sensibilisation des entreprises pour lever les incompréhensions quant au statut de réfugié, souvent confondu avec celui de demandeur d'asile ou même de sans-papier. Les porteurs de projets peuvent alors activer une fibre sociale ou humanitaire chez les employeurs, ou plus formellement leurs engagements RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise). Plus systématiquement, ce sont **les difficultés de recrutement** qui incitent les entreprises à s'impliquer dans un programme, comme cela a été constaté à propos du programme Hope dans le Gard, ou sur des projets à Vitré en Ille-et-Vilaine.

Les entreprises qui participent à des dispositifs de l'appel à projets PIC-IPR formulent régulièrement une demande d'accompagnement dans l'emploi car le nouveau salarié nécessite un suivi administratif et social coûteux, pour lequel les employeurs se sentent peu outillés.

Les projets PIC-IPR et Hope

Les projets PIC-IPR et le programme Hope offrent parfois des espaces de coordination des acteurs de l'accueil et de l'intégration, qui sont complémentaires à la comitologie au niveau des services déconcentrés de l'État (comme observé dans les Bouches-du-Rhône).

L'appel à projets PIC-IPR a donné lieu à des innovations d'ingénierie comme dans le Nord avec le projet Mercure qui associe une start-up sociale (Cooptalis) offrant des solutions RH aux entreprises et un acteur historique du logement gestionnaire d'un parc important de structures d'hébergement. Les liens entretenus par Cooptalis avec Pôle emploi assurent une orientation régulière de demandeurs d'emploi réfugiés. Les sorties en emploi sont diversifiées et s'appuient peu sur les entreprises cooptées comme partenaires au démarrage.

Dans des départements comme le Val d'Oise, **les lauréats PIC-IPR portés par des acteurs « neufs » sur le public réfugié ont eu plus de mal à trouver leur place.** De petite taille, mal identifiés sur le territoire, les projets peinent à trouver leur public. Ces structures ont pu en outre sous-estimer les moyens nécessaires à l'accompagnement de ce public.

Le programme Hope est parfois évoqué comme un « écosystème dans l'écosystème ». Mais il trouve aussi toute sa place dans des systèmes d'acteurs déjà bien structurés, comme à Istres dans les Bouches-du-Rhône, où l'AFPA a construit un accompagnement social avec un acteur local de l'hébergement social. Lorsqu'il n'est pas bien arrimé au SPE et à l'OFII, les difficultés d'implantation et de recrutement dans le dispositif sont réelles, comme observé dans le Val d'Oise. Le niveau de langue requis (souvent A2 minimum) pour participer au programme peut être un frein au recrutement.

Des moments particulièrement critiques dans les parcours d'intégration professionnelle

La période de demande d'asile est potentiellement déstructurante, et ce d'autant plus quand elle s'est déroulée hors des structures du dispositif national d'accueil comme, c'est souvent le cas en Ile-de-France notamment. De ce point de vue, la désignation d'un référent social pour chaque demandeur d'asile, hébergé ou non, serait de nature à sécuriser les parcours sur le moyen terme. **Les difficultés pour suivre des cours de français pendant cette période**, vécue comme une période de désœuvrement, sont très fréquemment citées comme particulièrement dommageables. Les droits limités dont disposent les demandeurs d'asile laissent **peu de solutions pour l'accompagnement** dans des dispositifs PIC auxquels ils sont pourtant éligibles.

La sortie de Contrat d'intégration républicaine (CIR) n'est pas toujours bien préparée et conduit trop souvent à une rupture dans les parcours. **La question de la nature de l'entretien de bilan de fin de CIR à l'OFII, ainsi que du type d'orientation qui peut y être proposé est régulièrement posée.** Le lien vers le système d'acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi peut se limiter à une incitation à se tourner vers Pôle emploi, les auditeurs et auditrices de l'OFII se jugeant peu compétents sur ces aspects, et pas forcément dans leur rôle. Le cas des Bouches-du-Rhône paraît de ce point de vue atypique. La Direction Territoriale de l'OFII s'est dotée de ressources dédiées, avec une référence "insertion professionnelle et emploi" portée par une auditrice qui déploie une démarche proactive auprès du réseau local des acteurs de l'emploi et met la question de l'insertion professionnelle à l'agenda des journées civiques. Pourtant, même là, les orientations post-CIR paraissent relativement peu concluantes.

Des problématiques et des catégories de réfugiés insuffisamment couvertes

En 2020, les femmes représentent 41% des BPI en France et 33% des demandes d'asile¹⁰. Les femmes présentent par ailleurs des trajectoires d'activité spécifiques. Nombre d'entre elles étaient inactives dans leur pays de départ et prolongent ce statut en France. **Les monographies départementales attestent des difficultés à intégrer une approche de genre dans les politiques d'intégration et dans les dispositifs.** Les statistiques genrées sont loin d'être systématiques et la spécificité des attentes des femmes, qu'elles soient isolées ou mères de famille, est trop rarement prise en compte. Alors que la maîtrise de la langue française paraît particulièrement associée à une baisse de l'inactivité chez les femmes¹¹, la question de l'adaptation de l'offre linguistique aux contraintes et aux besoins des femmes (en termes d'horaires, de mixité et de solutions de garde associées) n'est que trop peu abordée. Des initiatives existent toutefois en la matière, comme celle portée par l'association France Horizon dans le Nord qui propose des cours de français à domicile. La garde des enfants demeure bien souvent un impensé des programmes dits « intégrés » (offrant une solution d'hébergement, de professionnalisation et d'aide linguistique). Le programme Hope est emblématique d'une neutralité de genre qui peut être défavorable aux femmes, soit du fait du choix historique des secteurs professionnels, soit du fait des modalités d'hébergement peu adaptées aux familles. Certains départements comme le Nord développent néanmoins une politique volontariste en matière de prise en charge des femmes réfugiées, y compris sur le plan professionnel, et la réflexion est amorcée dans certaines instances de la politique d'intégration au travers de groupes de travail sur l'insertion professionnelle des femmes, comme observé en Haute-Saône.

¹⁰ Source : Ofpra, rapport d'activité de 2020.

¹¹ Sophie Bilong, Frédéric Salin, 2022, *L'emploi des personnes réfugiées. Des trajectoires professionnelles aux politiques de recrutement des entreprises*, Etudes de l'IFRI, février.

Enfin, les entretiens avec les réfugiés, corroborés par des échanges avec des professionnels, ont pu faire émerger des problématiques qui semblent peu prises en compte dans les politiques publiques et **pour lesquelles l'offre de service est trop pauvre, y compris dans le droit commun**. C'est le cas des problèmes de **santé mentale**, exacerbés par des expériences migratoires traumatisantes, qui peuvent entraver les parcours d'insertion. Le poids psychique du passé peut se trouver encore alourdi par la non maîtrise de la langue française et dans des situations **d'isolement social** fréquemment mises en avant par les réfugiés interrogés.